

Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE¹ pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA² » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO³, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau⁴ et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

¹ Gestion Intégrée des Ressources en Eau

² Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

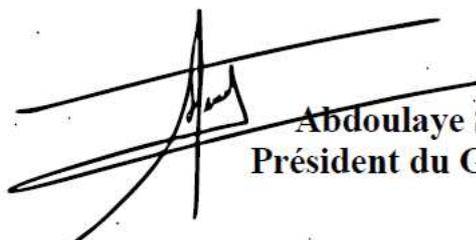
³ Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

⁴ Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Moctar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRE-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



Abdoulaye SENE
Président du GWP-AO

Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : commission@uemoa.int.

Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km² représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m³ d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéniennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m³ d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m³ d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark⁶ ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

⁶ Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

pays membres de l'UEMOA ainsi qu'au soutien des partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la GIRE y compris le GWP-AO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et la Commission de l'UEMOA.

L'initiative de promotion des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA procède de la volonté de la Commission de l'UEMOA et de ses partenaires de capitaliser, de valoriser et de disséminer les initiatives réussies développées à divers niveaux dans la région ; afin d'en faire une source d'inspiration des décideurs politiques et différents acteurs pour impulser davantage de progrès en vue de l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau d'ici l'échéance de 2030.

Les bonnes pratiques de GIRE sont présentées selon l'échelle (nationale et transfrontalière) de mise en œuvre tout en mettant en avant pour chacune d'elles entre autres la problématique traitée, les objectifs visés, la démarche de mise en œuvre, les activités menées, les résultats obtenus de la mise en œuvre selon chacune des quatre (04) dimensions de la GIRE, les impacts produits et les enseignements tirés.

Cet exercice de capitalisation constitue pour la Commission de l'UEMOA et ses partenaires, un élément important et concret d'appréciation et d'exposition tant des avancées que des impacts à inscrire parmi les mesures de l'évolution de la mise en œuvre de la GIRE dans l'espace communautaire.

Le lecteur de ce manuel pourra mesurer la richesse des expériences et les importants progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE aux échelles locales, nationales et des bassins transfrontaliers dans l'Espace de l'UEMOA.

De nombreuses expériences de bonnes pratiques de GIRE entreprises sont encore à des phases de test et de consolidation. Elles ont besoin de soutien politique et des appuis technique et financier pour achever leur processus. Plusieurs autres sont achevées avec des impacts positifs notables sur la vie socio-économique des communautés ainsi que sur les ressources en eau et les écosystèmes qui en dépendent ; et leurs conditions de duplication et de durabilité sont établies.

Ce manuel est une contribution à la sécurité en eau et à un développement résilient au niveau universel.

Mahamadou GADO

Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement,
Commission de l'UEMOA

2.16. Gestion des ressources en eau pour une résilience effective dans un contexte de crise sécuritaire : cas de l'Espace de Gestion de l'Eau du Liptako au Burkina

Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako (DGAEL)

Email : badoloya@gmail.com

Résumé

Situé au nord du Burkina Faso, l'Espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) fait face à des défis importants : (i) ressources en eau limitées et soumises à des pressions importantes et en croissance, (ii) forte dépendance de la population aux ressources naturelles, et (iii) contexte sécuritaire difficile. En accord avec les orientations fixées par le Comité de Bassin, l'Agence de l'Eau vise à mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain pour rendre effective la GIRE dans son espace de gestion. Face au contexte sécuritaire difficile de ces dernières années, l'Agence de l'Eau a développé une stratégie de résilience axée sur l'application du principe de subsidiarité et la participation des acteurs.

L'approche a permis une bonne implication des acteurs au niveau local. Il s'est agi de procéder aux appels à proposition de projet au profit des associations, des CLE, des collectivités et des structures techniques déconcentrées. Les activités mise en œuvre sont entre autres la sensibilisation, la réalisation de périmètres maraichers, le reboisement, les ouvrages d'eau potable, le contrôle des plantes aquatiques envahissante sur les retenues d'eau etc.

2.16.1. Contexte

2.16.1.1. Problématique

L'Agence de l'Eau du Liptako est un Groupement d'intérêt Public créé entre l'Etat et les collectivités territoriales par la signature d'une Convention constitutive le 31 janvier 2011, ayant pour objet de valoriser son bassin hydrographique.

L'Espace de Compétence de gestion de l'Agence de l'Eau du Liptako (EC-AEL) est situé dans le bassin versant national du Niger au nord du Burkina Faso. Il couvre une superficie de 48 667 km² et abrite une population de plus de 2 millions d'habitants, représentant 11% de la population nationale. Le siège de l'Agence de l'Eau est basé à Dori, Chef-lieu de la région du Sahel. L'Agence de l'Eau couvre entièrement ou partiellement : (i) 4 Régions (le Sahel, le Centre Nord, l'Est et le Nord) ; (ii) 9 provinces (Séno, Soum, Oudalan, Yagha, Namentenga, Sanmatenga, Bam, Lorum, Gnagna) et (iii) 49 communes.

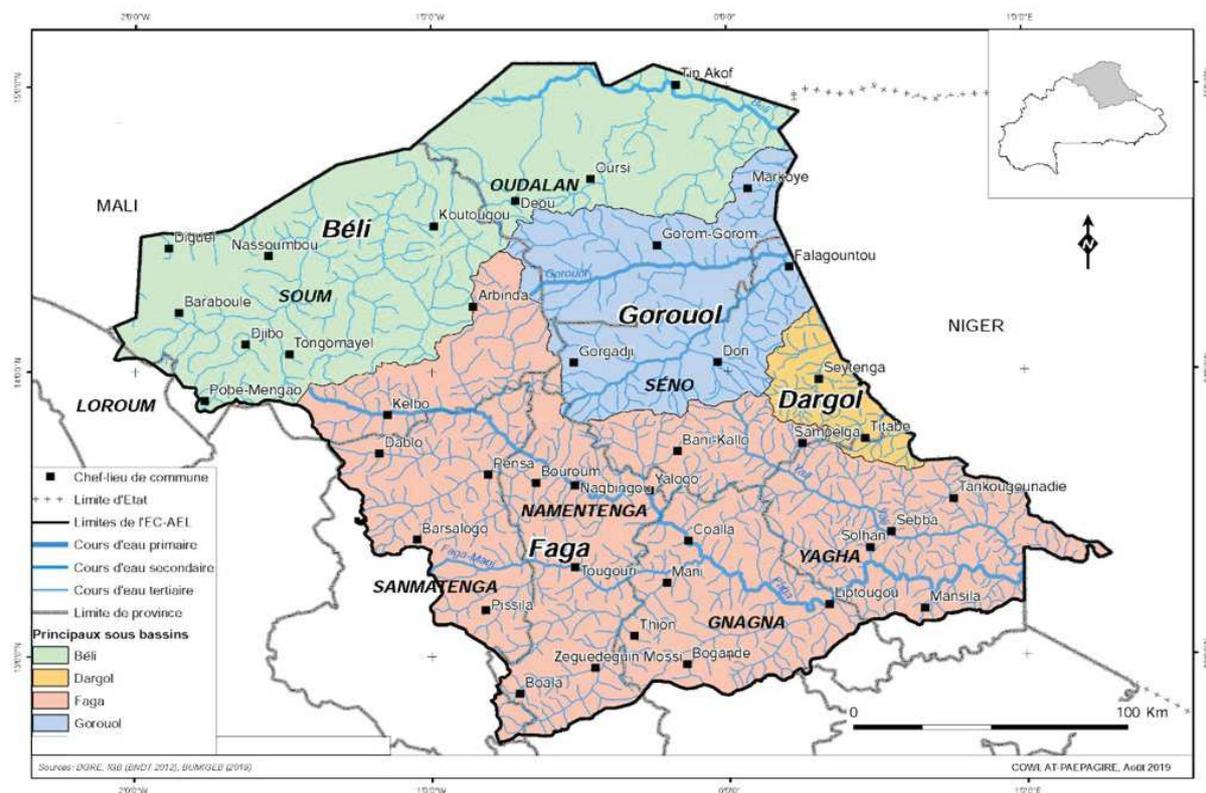


Figure 2.16.1.1.1. : Situation géographique de l'EC-AEL

L'Espace de Compétence de gestion de l'Agence de l'Eau a un climat principalement de type sahélien, avec une faible pluviométrie (400-700 mm/an du nord au sud) inégalement répartie aussi bien dans le temps que dans l'espace et une forte évapotranspiration (environ 3m/an).

Les principaux secteurs d'activités sont l'élevage, l'agriculture, et les mines. Les ressources en eau font face à de fortes pressions liées à de la croissance démographique, au développement des activités socioéconomiques, et au changement climatique. La ressource est menacée notamment par la pollution liée à l'expansion des activités économiques telles que l'industrie, l'agriculture, et l'orpaillage. La faible pluviométrie et la platitude du relief limitent en outre les efforts de mobilisation des ressources en eau. L'Espace de Compétence de gestion de l'Agence de l'Eau compte environ 82 retenues d'eau dont les plus importantes sont les barrages de Yakouta, Manni, Yalgo, Tougouri, Liptougou, et Seytenga, la mare de Oursi, et le lac Higa. Par ailleurs, il est constaté un comblement naturel important des cours et retenues d'eau.

L'espace fait également face à un contexte sécuritaire difficile et à d'importants déplacements de populations liés à l'insécurité. Ceci crée des contraintes importantes au niveau des interventions ainsi que pour la gestion des ouvrages liés à l'eau, limitant l'accès aux ressources en eau pour les différents usages (AEP, agriculture, élevage etc.).

2.16.1.2. Objectifs

L'objectif global de l'initiative est de renforcer la résilience dans un contexte de crise sécuritaire dans le bassin du Liptako. Spécifiquement, il s'est agi de mettre en œuvre des actions concrètes pour rendre effective la GIRE et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les populations en matière d'eau sur le terrain ; en appliquant le principe de subsidiarité.

2.16.1.3. Groupes cibles et bénéficiaires

Les groupes cibles des interventions sont notamment les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, le Comité de Bassin (CB), les Comités Locaux de l'Eau (CLE) ainsi que les associations et entreprises au niveau local de l'Espace de Compétence de gestion de l'Agence de l'Eau. Les bénéficiaires sont le gouvernement, les personnes déplacées internes (PDI), les populations hôtes, les maraîchers, les éleveurs, et les organisations socioprofessionnelles.

2.16.1.4. Approche méthodologique

Le contexte sécuritaire difficile dans l'EC-AEL constitue une entrave à la mise en œuvre des actions sur le terrain. Au regard de cette problématique sécuritaire, de nouvelles approches d'intervention ont été développées.

L'AEL a opté pour expérimenter une approche communautaire afin d'assurer la résilience et de pouvoir continuer à mener des activités pour le bien-être des populations de l'Espace de gestion. L'approche met l'accent sur l'implication des communautés dans la réalisation des activités. Conformément aux articles 2 et 7 de l'arrêté conjoint numéro 2015-064/MEF/MARHASA du 4 juin 2015 portant emploi des ressources de la Contribution Financière en matière d'Eau, l'AEL a procédé à des appels à proposition de projets pour la protection des ressources en eau de son espace de compétence. L'appel à projets est un mécanisme qui permet d'apporter des subventions à des associations au niveau local sélectionné par une commission spécialisée du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau. L'objectif est de permettre aux associations bénéficiaires qui sont proche des communautés et qui font preuve de résilience face à la situation sécuritaire de poursuivre les actions de protections des ressources en eau.

2.16.2. Résultats obtenus

Les résultats obtenus sont présentés selon deux (2) des quatre (4) dimensions de mise en œuvre de la GIRE.

2.16.2.1. Dimension 2 – Institutions et participation

L'approche a favorisé la circulation de l'information, la sensibilisation des populations, et le développement des capacités pour l'organisation et la participation à la mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace de Compétence de gestion de l'AEL. L'Agence de l'Eau a également noué des partenariats avec plusieurs ONG, projet dont Terre eau vie, ECDD, Water Aid, ENABEL, Faso Koom, etc. qui ont contribué à l'atteinte des résultats sur le terrain.

Information et sensibilisation

Le changement de comportement des parties prenantes pour la protection et les usages rationnels de l'eau constitue le fondement de la GIRE. Cela passe par une prise de conscience des acteurs. Les actions mises en œuvre à cet égard ont inclus des théâtres fora, l'organisation des séances de sensibilisation, de cadres d'échanges, d'émissions radio, et des séminaires de formation. Les séances de sensibilisation sont depuis un certain-temps majoritairement portées par les acteurs locaux, et notamment par les Service de Police de l'eau et les CLE, compte-tenu du contexte sécuritaire. Quant aux séminaires de formation, ils sont le plus généralement assurés par la DGAEL en collaboration avec d'autres acteurs. Des émissions ont été menées au niveau des radios locales de l'EC-AEL, incluant RTB2 Sahel, la radio Djawampo de Bogandé, Waldé Ejef de Gorom-Gorom, la voix du Soum Djibo, BASNEERE Tougouri, NAYINEERE de Boulsa, la radio ZAMA FM, et la RTB 2 de Kaya.



Photo 2.16.3.1.1. : Séance de théâtre forum à Samou dans la commune de Bogandé



Photo 2.16.3.1.2. : Séance de théâtre forum à Tougouri



Photo 2.16.3.1.3. : Formation des PDS sur les IOTA



Photo 2.16.3.1.4. : Formation des relais communautaires sur le suivi

Afin de promouvoir sa visibilité ainsi que celle de ses activités, l'AEL a confectionné et a implanté des supports de communication sur les sites de ses réalisations et celles de ses partenaires. Les supports incluent par exemple des panneaux d'identification, de sensibilisation, ou d'interdiction.



Photo 2.16.3.1.5. : Panneaux d'identification, de sensibilisation et d'interdiction

2.16.2.2. Dimension 3 – Instruments de gestion

Approvisionnement en Eau Potable

L'AEL a réalisé 12 postes d'eau autonomes et 4 forages équipés de pompes à motricité humaine, permettant d'approvisionner en eau environ 10 000 personnes sur la période 2022-2023. Les travaux ont inclus les communes de : (i) Bogandé avec la réalisation de 02 PEA et 02 PMH au profit de la population hôte et des PDI ; (ii) Dori qui a bénéficié de 04 PEA ; (iii) Gorom-Gorom avec la réalisation de 02 PEA et 02 PMH ; et (iv) Pissila où 02 PEA ont été réalisés.



Photo 2.16.3.2.1. : Réalisation des ouvrages d'AEP par l'AEL au profit des PDI

Protection des retenues d'eau

- Aménagements de périmètre maraichers

14 barrages ont été délimités avec la matérialisation des berges. Des périmètres maraichers ont été réalisés pour permettre de désengorger les berges et de créer des emplois pour les PDI. Environ 20 ha ont été aménagés, soutenant environ 300 exploitants (PDI et population hôtes).



Photo 2.16.3.2.2. : Aménagements de périmètre maraichers

- Reboisement

En vue de mieux protéger les bandes de servitudes des retenues d'eau et suite à leur délimitation, l'AEL et ses partenaires ont procédé à la végétalisation de ces bandes. Environ 50000 plants ont été mis en terre sur une superficie d'environ 32 ha. Pour une meilleure protection des plants, l'AEL a privilégié la protection collective à travers la réalisation de clôture grillagée. De ce fait, l'ensemble des reboisements ont été effectués à l'intérieur de clôtures grillagées.



Photo 2.16.3.2.3. : Reboisement

Lutte contre les végétaux aquatiques envahissantes et entretien courant des barrages

Les plantes aquatiques envahissantes représentent une menace socio-économique et menacent la biodiversité, compromettant les fonctions écologiques des systèmes aquatiques ainsi que leurs services écosystémiques. A partir de 2022, de nombreuses actions de lutte contre ces végétaux ont été menées par plusieurs acteurs de l'EC-AEL. Ces actions ont permis de libérer une superficie totale de 6 ha des retenues d'eau.



Photo 2.16.3.2.4. : Lutte contre les végétaux aquatiques envahissantes et entretien courant des barrages

Organisation de journées de salubrité

Ces journées ont été organisées par les CLE et les associations des femmes dans l'EC-AEL. Les travaux ont été conduites par des populations locales avec des fortes mobilisations. A cette occasion, des poubelles et panneaux de sensibilisation ont été confectionnés et installés sur les sites. Ces activités ont été particulièrement menées sur les berges des retenues d'eau qui se trouvent à proximité des marchés tels que les barrages de Yalgo, de Bogandé etc.



Photo 2.16.3.2.5. : Organisation des journées de salubrité

2.16.3. Sources de financement et coûts

Les activités de l'Agence de l'Eau sont financées par les ressources propres à travers la CFE, la subvention de l'Etat et les apports de partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne les appels à projet sur la période 2022-2023, ils ont été totalement financés par la CFE à hauteur de quatre cents millions (400 000 000) FCFA.

2.16.4. Impacts réels et potentiels

Les actions entreprises ont permis de renforcer la protection et la bonne gestion des ressources en eau. Elles ont en outre contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le développement des activités génératrices de revenus mais également à travers l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Les réalisations comme les périmètres aménagés, les cordons pierreux et reboisement ont permis de renforcer la résilience face aux effets du changement climatique. Elles ont également permis de prendre en compte les questions liées à l'AFDH à travers la prise en compte des PDI et des femmes.

2.16.5. Leçons apprises, facteurs de succès, de durabilité et de duplication

La mise en œuvre de la GIRE à travers le principe de subsidiarité a mis l'accent sur une bonne implication des acteurs locaux ainsi que la mobilisation des usagers de l'eau et des décideurs pour la bonne gestion des ressources en eau. L'engagement des autorités administratives, coutumières et religieuses a été un atout majeur pour la réussite des activités. En outre, la concertation et la collaboration avec les ONG et projets mis en œuvre dans l'EC-AEL ont contribué à une synergie d'action, permettant d'atteindre des résultats tangibles avec peu de moyens.

La responsabilisation des acteurs à travers la mise en place des cadres de gestion des ressources en eau comme les CLE et les associations est un facteur important pour la pérennité des infrastructures réalisées, dont celles pour l'approvisionnement en eau potable, et pour la protection des ressources en eau dans les différents sous bassins.

2.16.6. Conclusions et recommandations pour la dissémination et la mise à l'échelle

L'AEL en tant que structure chargée de valoriser le bassin hydrographique de son espace de compétence de gestion a mené de nombreuses actions visant à restaurer, protéger et à promouvoir une bonne utilisation des ressources en eau. Face aux défis présentés par le contexte sécuritaire, l'approche de subsidiarité et de participation mise en œuvre a été effective et a permis d'appuyer les populations et de renforcer leur résilience. Les actions ont bénéficié d'une forte implication des acteurs à la base, et notamment des CLE, des services techniques déconcentrés, et des collectivités. Comme recommandation, il convient de mailler tout l'espace par les Comités locaux de l'eau, les organisations socio professionnelles en vue d'implémenter l'expérience partout dans l'espace. Aussi, il est nécessaire d'augmenter les ressources financières à allouer dans le cadre des appels à projet à travers l'implication des partenaires techniques et financiers dans le processus de financement et de mise en œuvre des actions de protection.